

DEVIS ET PROGRAMME DE FORMATION

1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026

LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'INSTITUT

Fort d'un partenariat avec l'Université Clermont Auvergne, la formation combine les formations Cadre de Santé et Master 2 « Management des Organisations Médico-sociales et de santé et conduit à la délivrance du **Diplôme Cadre de santé et du Master 2 MOMS**.

I – DUREE DE LA FORMATION (*sous réserve de changements)

- Dates : du 1^{er} septembre 2025* au 30 juin 2026*

Durée totale de la formation	42 semaines	1435 heures	205 jours
Durée de l'enseignement théorique	27 semaines	910 heures	130 jours
Durée des stages	13 semaines	455 heures	65 jours
Durée du travail personnel prévu dans les textes	2 semaines	70 heures	10 jours

- Congés annuels : 5 jours ouvrables en décembre 2025 (vacances scolaires)
- Déroulement hebdomadaire de formation : 35 heures
- Formation du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures

II – DATES ET LIEUX DE STAGES

Stages – 13 semaines obligatoires effectuées et organisées en cohérence avec les enseignements théoriques

- Septembre/octobre 2025, 3 semaines de stage en entreprise
- Novembre 2025 à janvier 2026, 3 semaines de stage discontinu dans un établissement sanitaire ou médico-social
- Février/mars 2026, 3 semaines de stage dans un Institut de Formation
- Avril/mai 2026, 2 semaines de stage d'approfondissement
- Mai/juin 2026, 2 semaines de stage d'approfondissement avec ouverture possible dans l'espace Européen

III – COUT DE LA FORMATION 2025-2026 (*Décision 2025 03 03 Direction des Affaires Financières CHU Clermont-Ferrand)

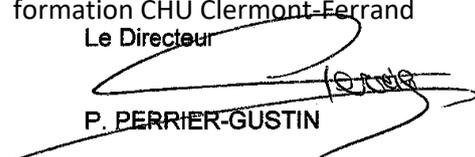
- Inscription à la formation Cadre de santé = 250€ *
- Frais pédagogique dans le cadre d'une prise en charge par l'employeur ou autre = **14 100€ ***
Le règlement sera fractionné : 40% au 31 décembre 2025 et 60% au 30 juin 2026
- Les frais de la VAP validant un accès direct en Master 2 : 200€* seront à régler directement à l'Université Clermont Auvergne lors du dépôt du dossier

Sont à la charge des étudiants ou de leurs établissements

- Les frais de déplacements
- Les frais d'hébergement
- Les frais de repas
- Les frais de documentation

Coordonnateur général des Instituts et des écoles de formation CHU Clermont-Ferrand

Le Directeur



P. PERRIER-GUSTIN

Monsieur Patrice PERRIER GUSTIN